



Strasbourg, le 15 janvier 2020

CDCPP-Bu(2019)11

**BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA
CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

Paris, 25-26 novembre 2019

LISTE DES DÉCISIONS

Note du Secrétariat
préparée par la
Direction de la participation démocratique
Service de la culture, de la nature et du patrimoine

1. Ouverture de la réunion par la Présidente

La réunion a été ouverte par la Présidente, Mme Giuliana De Francesco (Italie), qui a souhaité la bienvenue aux participants à la session du Bureau du CDCPP (voir annexe I).

Le directeur de la Division de la culture et du patrimoine culturel a informé les membres du Bureau du CDCPP des faits récents intervenus au Conseil de l'Europe et indiqué quelles pourraient en être les incidences sur les travaux du Comité.

Le Bureau a remercié la Présidente et le représentant du Secrétariat de leur présentation.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau a adopté l'ordre du jour, tel qu'il figure à l'annexe II.

3. Questions générales

3. *Échange sur les activités, les méthodes de travail et les futures perspectives de travail du CDCPP*

Le Bureau du CDCPP s'est engagé à continuer à contribuer aux débats politiques et sociétaux sur des sujets d'actualité à la faveur des sessions thématiques du CDCPP. Il a aussi souhaité préparer ces dernières minutieusement et suffisamment à l'avance en se servant notamment des enquêtes auprès des représentants des États membres et des documents d'experts et associer l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à leur préparation et à leur déroulement.

Le Bureau a reconnu l'importance d'assurer un suivi de la session thématique de 2019 sur *le développement durable et le changement climatique sous l'angle des droits de l'homme, de la démocratie et, plus spécifiquement, des ressources culturelles, patrimoniales et paysagères* en 2020 et de se concentrer sur les résultats concrets des normes et des instruments du Conseil de l'Europe comme les conventions, les systèmes d'information et la Stratégie 21.

Le Bureau a proposé de consacrer la première demi-journée de la prochaine session plénière du CDCPP à l'approfondissement de la session thématique sur le développement durable et le changement climatique, en prévoyant trois sous-sessions ou groupes traitant de sujets précis.

La deuxième demi-journée serait consacrée à une autre session thématique sur l'IA, renvoyant aux préoccupations des comités, à la suite de l'exposé introductif prononcé lors de la session plénière du CDCPP de 2018, du séminaire d'experts « E-pertinence de la culture à l'ère de l'IA » qui a eu lieu en octobre 2018 à Rijeka et de la future publication sur ce sujet (voir le point 4.2.), et de la création, en novembre 2019, du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle. Cette session thématique comprendrait deux interventions d'experts suivies de débats. Deux journées seraient consacrées aux travaux ordinaires du comité après cette journée de travail thématique.

4. Domaines d'activités du CDCPP

4.1. Convention européenne du paysage

www.coe.int/fr/web/landscape

Programme de travail 2019 – Progrès effectués

Le Bureau a pris connaissance des travaux de mise en œuvre du Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention Européenne du paysage 2019-2022 (Document CDCPP-Bu(2019)7, Annexe 1) et a, en particulier:

1) Parties à la Convention

– invité les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à considérer la possibilité de signer et/ou ratifier la [Convention européenne du paysage](#). Au 25 novembre 2019, 39 Etats ont ratifié la Convention et deux Etats l'ont signée

www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/176

– invité les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à considérer la possibilité de ratifier le [Protocole portant amendement à la Convention européenne du paysage](#)

www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/219

2) Textes de référence du Comité des Ministres

– a pris note du fait que le 16 octobre 2019, lors de leur 1357^e réunion, les Délégués des Ministres ont adopté les recommandations suivantes :

- Recommandation [CM/Rec\(2019\)7](#) – L'intégration du paysage dans les politiques relatives aux territoires ruraux en transition agricole et sylvicole, énergétique et démographique ;
- Recommandation [CM/Rec\(2019\)8](#) – Paysage et démocratie : participation du public.

3) Politiques nationales du paysage

– s'est félicité du développement des politiques nationales du paysage des Etats Parties à la Convention européenne du paysage ;

– a invité les Correspondants nationaux du [Système d'information de la Convention européenne du paysage](#) (Liste dans le Document CDCPP-Bu(2019)7, Annexe 2) à compléter et/ou mettre à jour le questionnaire en ligne pour le 15 décembre 2019, en vue d'élaborer les rapports nationaux des Etats parties à la Convention, et de compléter la [Plateforme d'information de la Convention européenne du paysage](#) ;

– a invité les représentants des Etats Parties à la Convention, s'ils le souhaitent, à traduire le [Glossaire](#) du système d'information de la Convention européenne du paysage (publication du Conseil de l'Europe, série Aménagement du territoire et paysage, 2018, n° 106) ; remercié et félicité l'Institut du patrimoine historique du Ministère de la Culture et du Sport de l'Espagne de l'avoir récemment traduit en [Espagnol](#) ;

– a pris note de la mise en place de la [Plateforme d'information de la Convention européenne du paysage](#), destinée à présenter : les principales thématiques de la Convention ; les rapports de synthèse sur les politiques nationales et régionales pour la mise en œuvre de la Convention ; les travaux menés pour sa mise en œuvre.

4) Réunions du Conseil de l'Europe

– a pris note du fait que, le 16 octobre 2019 lors de la 1357^e réunion des Délégués des Ministres, le Comité des Ministres a décidé de prendre note du rapport abrégé du CDCPP, tel qu'il figure dans le document CM (2019) 144, dans son ensemble. Ce document indique, au point 10 : « Le CDCPP a pris note du rapport de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage organisée sous les auspices de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres (Strasbourg, 6-7 mai 2019) et a décidé de le transmettre, conformément à l'article 10 de la Convention sur « le suivi de la mise en œuvre de la Convention », pour information au Comité des Ministres ». (Document [CEP-CDCPP \(2019\) 20F](#)) ;

– a pris note de la tenue de la 1^e Réunion du Groupe de travail sur « *L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles* », s'est tenue au Bureau du Conseil de l'Europe de Paris, le 12 septembre 2019 - [CDCPP-CEP-WG \(2019\) 3F - Rapport](#) ;

- a pris note de la préparation des réunions suivantes :
 - [Journées nationales sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en France : « Paysages d'ici et d'ailleurs : regards croisés sur quelques démarches paysagères à différentes échelles, de part et d'autre de frontière »](#) (Strasbourg et Vosges du Nord, 26-27 novembre 2019) ;
 - 24^e Réunion du Conseil de l'Europe des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, et Célébration du 20^e anniversaire de la Convention à haut niveau sur « *L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles* » (Lausanne, Suisse, 19-20 octobre 2020) ;
 - 11^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui se tiendra sous les auspices de la Présidence de la Hongrie du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, au Palais de l'Europe, Strasbourg, mars 2021 ;
- s'est félicité des résultats de la célébration de la Troisième Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe, le 20 octobre 2019, sur « [Paysage et eau](#) », et du pris note le thème de la Quatrième Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe, qui sera célébrée le 20 octobre 2020 : « L'intégration du paysage dans les politiques culturelles » ;
- a pris note de la préparation des actes de la [22^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux »](#) (Séville, Espagne, 14-16 mars 2019) - [Aménagement du territoire européen et paysage, n°116](#).

5) Prix du paysage du Conseil de l'Europe

- a pris note des décisions du Comité des Ministres concernant la 6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2018-2019), conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adoptées le 16 octobre 2019, lors de la [1357^e réunion des Délégués des Ministres](#);
- a pris note de la tenue de la 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 6^e session 2018-2019* » et Célébration de la 6^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe à Genève en 2020 ;
- a pris note de l'organisation en cours de la 7^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2020-2021), conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- a pris note de la poursuite des travaux destinés à présenter les projets de l'[Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) dans une publication et sur le site de la Convention.

4.2 Culture

Publication sur la culture, la créativité et l'intelligence artificielle : « le rôle de l'art et de la culture à l'ère de l'IA »

Le Bureau du CDCPP a souligné, lors du débat sur l'intelligence artificielle, l'importance du rôle joué par l'art et la culture, vecteurs fondamentaux de l'intelligence sociale et de l'émancipation nécessaires pour accompagner les nouveaux modes de vie caractérisés par une interaction toujours plus grande entre l'homme et la machine, d'où la pertinence des travaux du comité sur la culture, la numérisation et l'IA, dont la contribution du nouveau Comité directeur du Conseil de l'Europe sur l'IA (CAHAI).

Il a pris note du contenu et s'est félicité de la publication à venir intitulée « E-pertinence de l'art et de la culture à l'ère de l'IA ». Il contribuera à la diffusion de la publication auprès des parties intéressées à l'échelon national. Pour finir, il a décidé de consacrer une partie de la session thématique qui se tiendra lors de la session plénière du CDCPP de 2020 au thème de l'IA et de présenter la publication dans ce cadre.

Examen de la politique culturelle de la République de Moldova

Le Bureau du CDCPP a pris note du prochain établissement du rapport de l'examen par les pairs de la politique culturelle de la République de Moldova élaboré dans le cadre du programme d'examen des politiques et d'assistance juridique aux États membres mis en place par le Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture et du patrimoine.

Il a décidé de faire part au comité et au Secrétariat du souhait de procéder à un examen de la politique culturelle par les pairs dans les différents pays étant donné que des dispositions sont prévues dans le Programme et Budget 2020-2021 du Conseil de l'Europe à cette fin.

Rapport d'avancement sur l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles

Le Bureau du CDCPP a salué les avancées concernant l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles. Il a demandé au Secrétariat de fournir un document de synthèse sur le Compendium répertoriant les membres (et non-membres) de l'association pour la session plénière du CDCPP.

Le Bureau a invité les États membres et les instituts de recherche sur la politique culturelle qui le souhaitent à devenir membres parties prenantes de la nouvelle association et a rappelé aux membres la nécessité de verser leur cotisation annuelle à l'association. Il a en outre invité les États membres à faire des contributions volontaires à l'Association du Compendium, en suivant l'exemple des Pays-Bas de 2018 et 2019.

Le Bureau a encouragé les parties intéressées à prendre part à l'Assemblée du Compendium qui se tiendra à Bucarest à l'automne 2020 et à informer les organisateurs en conséquence (office@culturalpolicies.net).

4.3. Patrimoine

Projet de Recommandation CM/Rec(2019)... du Comité des Ministres aux États membres sur le patrimoine culturel face aux risques liés à la gestion quotidienne

Le Bureau a examiné le dernier projet en date de la recommandation sur la promotion de la prévention continue des risques dans la gestion quotidienne du patrimoine culturel : la coopération avec les États, les spécialistes et les citoyens et a proposé d'organiser une autre série de consultations entre les membres du Bureau en vue de la présentation d'un texte unifié au CDCPP en décembre, puis au Comité des Ministres pour adoption au début de 2020.

Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels, conférence de promotion, 24-26 octobre 2019, Nicosie

Le Bureau du CDCPP s'est félicité des résultats de la conférence multipartite de Nicosie, organisée pour promouvoir la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels et de ses propositions concrètes de suivi. Il a noté que le rapport et le film de la conférence seraient disponibles au début du mois de décembre sur le site web du Conseil de l'Europe (<https://www.coe.int/en/web/culture-and-heritage/act-for-heritage->).

Le Bureau a invité les États membres à signer et à ratifier la Convention de Nicosie. Il les a encouragés à envisager de détacher un spécialiste du patrimoine culturel pour travailler avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe à la promotion de la convention et se consacrer à d'autres activités liées au patrimoine.

Journées européennes du patrimoine – programme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne

Le Bureau s'est félicité des résultats positifs de l'édition 2019 des Journées européennes du patrimoine sur le thème « Célébrer les arts et le divertissement ». Il a pris note de l'organisation de l'Assemblée des coordinateurs nationaux du 16 au 18 octobre 2019 à Strasbourg, à laquelle ont participé le représentant de l'Union européenne et Europa Nostra. Il a en outre noté que les coordinateurs nationaux avaient choisi les thèmes paneuropéens pour 2020 : « Patrimoine et éducation » et pour les années suivantes : « Patrimoine inclusif », « Patrimoine durable », « Patrimoine vivant ». Il a souhaité avoir le soutien du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) sur le thème « Patrimoine et éducation ».

Le Bureau s'est félicité des résultats des activités menées :

- jeunes faiseurs européens de patrimoine (anciennement Semaine européenne des faiseurs de patrimoine) : 10 lauréats ont été choisis et invités à participer à une visite culturelle à Strasbourg du 1^{er} au 3 décembre 2019 ;
- récits sur le patrimoine européen : 10 lauréats ont été choisis et une brochure intitulée « Chacun a une histoire à raconter » a été préparée ;
- initiatives transfrontalières : un soutien a été accordé à quatre projets transfrontaliers organisés par les coordinateurs nationaux des Journées européennes du patrimoine.

Il a pris note des travaux menés pour accroître la visibilité des Journées européennes du patrimoine dans tous les pays participants et entre eux moyennant le recours au site web du programme (www.europeanheritagedays.com), à des documents, aux médias sociaux et à des supports promotionnels.

La Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle (Stratégie 21)

Le Bureau du CDCPP a salué les progrès accomplis dans le suivi de la Stratégie 21 et a invité les États membres à promouvoir la Stratégie au niveau national, à faire part de leurs bonnes pratiques et initiatives et à rendre compte de la mise en œuvre de la Stratégie. Il a aussi invité les États membres à faire traduire les matériels promotionnels dans les langues nationales, à les diffuser aux niveaux régional et local, et à inciter les parties prenantes à télécharger les bonnes pratiques appliquant les principes de la Stratégie de manière à élargir le réseau ST21. Il a invité les États membres à contribuer à l'organisation d'événements promotionnels au niveau national et a accepté de continuer à donner des conseils sur les éventuels travaux futurs sur la Stratégie 21.

Plan d'action de la Convention de Faro et projet conjoint de promotion de la Convention de Faro

Le Bureau du CDCPP s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de la Convention de Faro et du projet conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne « La voie de Faro ». Il a eu un échange de vues et donné des avis sur les activités prévues en 2020 et au-delà.

HEREIN

Le Bureau du CDCPP a salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités HEREIN. Il a pris note du nouveau site web et du futur questionnaire HEREIN, de la nouvelle enquête sur les labels de protection du patrimoine en usage en Europe et de ses premiers résultats ainsi que du lancement du livret « L'Europe des jardins » par HEREIN AISBL. Le Bureau a appuyé les efforts visant à consolider le projet du Réseau européen du patrimoine et HEREIN et a encouragé les États membres à accueillir une réunion des coordinateurs nationaux en 2020 et après.

5. Informations concernant d'autres activités du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage

Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels (APE)

Le Bureau a pris note de la présentation, par le CDCPP et le vice-président de l'APE, de l'état d'avancement de l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels (APE) et du projet conjoint « Routes4You », exécuté conjointement avec l'Union européenne.

6. Discussion

Coopération avec l'Union européenne et d'autres organismes internationaux et associations professionnelles

Le Bureau du CDCPP a pris note de la contribution du Conseil de l'Europe à la première réunion du groupe d'experts de la Commission sur le patrimoine culturel (Bruxelles, 15-16 octobre 2019) et de la synergie entre le programme de travail du Conseil de l'Europe et le Cadre d'action sur le patrimoine culturel de l'UE. Il a pris acte en particulier de la correspondance entre la Stratégie 21, dont les 32 recommandations sont organisées autour de trois composantes (composante sociale ; développement territorial et économique ; connaissances et éducation), et les cinq piliers du Cadre d'action européen en faveur du patrimoine culturel et a encouragé la coopération entre les deux organisations dans ce domaine.

7. Questions diverses

Néant.

8. Dates des prochaines réunions

La prochaine session du Bureau se tiendra les 27 et 28 avril à Tbilissi (Géorgie) en lien avec un séminaire régional des JP « La voie de Faro » (29-30 avril). La prochaine session plénière aura lieu à la mi-juin 2020 (les dates exactes seront communiquées ultérieurement).

9. Clôture de la réunion

Le Secrétariat a annoncé que les projets de décisions de la réunion du Bureau seraient envoyés aux membres le 29 novembre pour qu'ils transmettent leurs observations éventuelles avant le 4 décembre. La Présidente a clos la réunion à 13 heures.

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion par la Présidente

2. Adoption de l'ordre du jour

[CDCPP-Bu(2019)OJ2rév]

3. Questions générales

- *Echange sur les activités, les méthodes de travail et les futures perspectives de travail du CDCPP, y compris le suivi de la session thématique du CDCPP en juin 2019 sur le changement climatique et le développement durable en relation avec les droits de l'homme et la démocratie, et la préparation de la session thématique du CDCPP en 2020*

4. Domaines d'activités du CDCPP

État de mise en œuvre du programme de travail et projet de calendrier des réunions en 2020

4.1 Paysage

[CDCPP-Bu(2019)7]

Programme de travail 2019 – progrès effectués

- Textes de référence du Comité des Ministres; Parties à la Convention
- Réunions nationales du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention
- Journée internationale du paysage
- Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
- Politiques nationales du paysage : système d'information et observatoire du paysage

4.2 Culture

Programme de travail 2019 – progrès effectués

[CDCPP-Bu(2019)8]

- Publication sur la culture, la créativité et l'IA « E-pertinence – le rôle des arts et de la culture à l'ère de l'IA »
- Rapport d'avancement sur l'association du Compendium des politiques et tendances culturelles
- Examen de la politique culturelle

4.3 Patrimoine

Programme de travail 2019 – progrès effectués

- Projet de Recommandation CM/Rec (2019) du Comité des Ministres aux États membres sur le patrimoine culturel face aux risques liés à la gestion quotidienne
- Conférence de la promotion de la Convention du CdE sur les infractions liées aux biens culturels (Nicosie, octobre 2019)
- Journées européennes du patrimoine.
- Stratégie 21
- Plan d'action de la Convention de Faro et programme commun de la promotion de la Convention de Faro
- HEREIN.

[CDCPP-Bu(2019)9rev
restreint]

[CDCPP-Bu(2019)10]

5. Informations concernant d'autres activités du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage

Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels (PPA)

6. Discussion

- Coopération avec l'Union européenne et d'autres organismes internationaux et associations professionnelles

7. Questions diverses

8. Dates des prochaines réunions

9. Clôture de la réunion